



## Déclaration préalable au Conseil d'administration du 09 octobre 2018

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs

130 millions d'euros ! Voilà le montant correspondant à la taxe hydraulique qui sera supprimée prochainement par le gouvernement. Pour ce dernier ce n'est qu'une « petite taxe » parmi d'autres. Pour VNF, c'est 25% de son budget qui est remis en cause ! Sans cette recette en 2018 : VNF aurait cessé de fonctionner le 05 octobre dernier !

Avant l'été nous apprenions le maintien du moratoire sur le gel des recrutements des OPA laissant la maintenance spécialisée de VNF et le devenir de ces personnels dans l'expectative. Cet automne, nous apprenons en tambour auprès des médias la fin de la taxe hydraulique, sans même avoir pris soin d'en informer les dirigeants de l'établissement et ainsi permettre d'assurer au préalable une communication appropriée auprès des personnels de l'EPA. Ces derniers auront dû attendre que la CFDT-VNF interpelle la direction générale pour obtenir un minimum d'informations. Que nous réserve l'hiver prochain ?

Selon notre Directeur Général, la suppression de la taxe hydraulique n'interviendra qu'en fin d'année 2019 et laissera place à une nouvelle redevance.

Si à ce jour, nous avons la certitude de la suppression de cette taxe, nous n'avons aucune garantie sur le fait qu'un décret instaurera cette redevance et qu'une continuité des moyens permettra à VNF d'assoir son budget déjà fragile pour les années à venir.

Mesdames et Messieurs les représentants du gouvernement, nous vous demandons ce jour d'apporter les garanties aux personnels sur la suite que le gouvernement entend donner à cette situation qui serait gravissime pour VNF si elle devait rester en l'état.

Si décret il doit y avoir, dans quel délai et dans quelles conditions sera-t-il mis en place ?

Les représentants du personnel seront-ils concertés quant au contenu et la rédaction de celui-ci ?

Il serait inconcevable qu'après une telle annonce et en qualité d'administrateur de VNF, vous ne soyez pas en mesure d'apporter l'éclairage attendu.

Depuis plusieurs années, le gouvernement laisse entendre sa volonté de s'engager au travers d'un contrat d'objectif et de performance (COP) ! Celui-ci, dans l'esprit de la CFDT-VNF ne devrait pas se limiter à des mesures d'austérité telle que des suppressions d'effectifs et des baisses de budget ! En 2019, c'est encore 96 ETP qui seront supprimés à VNF !

Après de multiples annonces sur la signature d'un COP, d'année en année, il est désormais annoncé pour le printemps 2019 !

La CFDT-VNF propose d'y associer un volet social et humain qui définira les moyens que l'Etat entend mettre en œuvre pour parvenir à la construction d'une réelle communauté de travail, toujours absente cinq années après la création de l'EPA.

A ce titre, nous revendiquons que l'EPA puisse participer financièrement à la mutuelle et prévoyance nouvellement référencée dans notre ministère. La participation plus que minimaliste du ministère n'interdit pas une contribution supplémentaire de l'EPA. Nous demandons dès maintenant l'ouverture d'une négociation dans ce sens.



Nous réitérons également la mise en place de titres restaurant pour l'ensemble des agents qui ne bénéficient pas de l'accès au restaurant administratif et donc de la participation de VNF.

Nous proposons également qu'à l'instar de ce qui existe pour les salariés de droit privé, une négociation soit instaurée pour la mise en place d'un accord d'intéressement pour l'ensemble des personnels de droit public.

Enfin, nous soulignons le manque de moyens des comités locaux d'actions sociales ! Reconnaître son personnel passe également par la déclinaison d'une politique d'actions sociales qui est loin d'être à la hauteur concernant les personnels publics de VNF.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, la CFDT-VNF souhaite vivement une prise de conscience sur le fait qu'il n'est plus possible de poursuivre dans ce sens. Comprenez enfin que le ministère et VNF ne pourront pas avancer seuls et à marche forcée contre les personnels. Ce n'est qu'avec leur adhésion que nous parviendrons à réformer cet établissement et en faire pour demain un réel moteur du report modal à la hauteur des enjeux et de ses capacités non exploitées à ce jour !

Stop aux grandes déclarations d'intentions et aux actes contraires ! Désormais c'est de vérité qu'il est question et d'engagements concrets, mesurables et quantifiables tels les objectifs qui sont annuellement fixés aux personnels de cet établissement.

Les représentants CFDT au Conseil d'Administration de VNF